

II/ Critères du label spécifiques aux jardins



☞ Le site propose un fauteuil roulant

☞ La grande majorité du site est accessible

⇒ L'établissement veillera à indiquer clairement dans toute sa communication toute restriction. L'information sera également clairement donnée à l'accueil afin d'éviter toutes mauvaises surprises.

☞ Le spectacle en plein air est accessible

⇒ L'établissement veillera à indiquer clairement dans toute sa communication toute restriction. L'information sera également clairement donnée à l'accueil afin d'éviter toutes mauvaises surprises.



☞ Le site propose des visites spécialement conçues pour un public déficient visuel. (à dates et heures fixes si besoin)

☞ L'établissement veillera à proposer à l'entrée des documents adaptés afin de permettre une accessibilité totale du contenu de la visite.

☞ Le site présente un guidage au sol

⇒ L'établissement veillera à mettre en place un dispositif de guidage au sol (marque de couleur, changement de revêtement, etc.). En effet, les personnes malvoyantes pourront suivre une trajectoire grâce au contraste de couleur. Les personnes non voyantes se repèreront au changement de revêtement, à des bordures contre lesquelles leur canne blanche pourra glisser. Cet outil est d'autant plus indispensable que la visite n'est pas guidée.

☞ Le site présente un dispositif audio

⇒ Les personnes déficientes visuelles apprécient beaucoup les supports audio qui leur permettent à la fois d'accéder au contenu de la visite mais également de se diriger dans l'espace. L'établissement veillera à proposer quelques audio guides dont le discours aura été adapté.



☞ Le site propose des visites spécialement conçues pour un public déficient auditif. (à dates et heures fixes si besoin)

⇒ L'établissement veillera à proposer à dates et heures fixes des visites spécialement conçues pour un public déficient auditif en langue des signes.

☞ Si la visite est libre l'établissement veillera à proposer à l'entrée des documents adaptés afin de permettre une accessibilité totale du contenu de la visite. Le document mentionnera notamment des renseignements pratiques tels que les horaires de projection, le sens de visite. Un plan du site sera également fourni.

☞ Le site présente un dispositif audio

⇒ Les audio guides seront équipés de boucle magnétique. Les personnes déficientes auditives pourront régler le volume.



☞ Le site propose des visites spécialement conçues pour un public déficient mental.

☞ Si La visite est libre, l'établissement veillera à proposer à l'entrée des documents adaptés afin de permettre une accessibilité totale du contenu de la visite. Ces documents pédagogiques et ludiques permettront aux éducateurs de bien aborder la visite avec leur groupe.